

# **Département de Seine et Marne**

## **Commune de Varreddes**

### **Compte rendu de la séance du 07 juillet 2020**

L'an deux mille vingt et le sept juillet, à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué à la date du 1er juillet 2020, s'est réuni à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur MENIL Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents : Monsieur MENIL Jean-Pierre, Monsieur MESSANT Francis, Madame DAOUST Michèle, Madame DA ROCHA ARAUJO Joana, Madame VALET Christine, Monsieur VIGNAL Philippe, Monsieur BALEMBOIS Philippe, Madame CAMUS Valérie, Madame DOS SANTOS Carole, Madame PEYRE PRADIER Marlène, Monsieur DENIS Sébastien, Madame LANTENOIS Estelle, Madame COLIN Océane, Monsieur SAULNIER Ludovic, Monsieur NAVE Bruno

Pouvoirs :

Monsieur THERRAULT Georges qui a donné pouvoir à Monsieur MENIL Jean-Pierre, Monsieur VANDEVOORDE Maurice-Olivier qui a donné pouvoir à Monsieur DENIS Sébastien

Madame DIMITROPOULOS Marie-José qui a donné pouvoir à Monsieur SAULNIER Ludovic

Absent : Monsieur GOBERT Sylvain

Secrétaire de séance : Madame VALET Christine

#### **Ordre du jour :**

- 1) Dissolution et reprise des résultats de l'exercice 2019 du budget annexe assainissement dans le budget principal
- 2) Affectation des résultats du compte administratif 2019 du budget annexe assainissement dissout
- 3) Budget unique 2020 et vote des taux d'imposition des taxes directes locales
- 4) Tarif de location de la salle polyvalente
- 5) Création de postes pour l'accueil périscolaire
- 6) Choix du prestataire pour la fourniture des repas de la cantine et de l'accueil périscolaire
- 7) Tarif des repas de la cantine scolaire
- 8) Tarif de l'accueil périscolaire
- 9) Projet d'installation d'un équipement de télérelevé sur le local technique
- 10) Proposition de contrat de service du radar pédagogique
- 11) Remise en état du Chemin du Noyer Thomas
- 12) Renouvellement de la commission communale des impôts directs
- 13) Affaires diverses

#### **1) Dissolution et reprise des résultats de l'exercice 2019 du budget annexe assainissement dans le budget principal**

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux est compétente, depuis le 1er janvier 2020, en matière d'eau et d'assainissement. De ce fait, le budget annexe (M49) du service assainissement doit être clos et les résultats transférés dans le budget de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la reprise des résultats du budget annexe assainissement dans le budget principal, comme suit :

- Ligne budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté », recette d'investissement de 81 259.25 euros,
- Ligne budgétaire 002 « résultat de fonctionnement reporté » : recette de fonctionnement de 233 281.74 euros.

## **2) Affectation des résultats du compte administratif 2019 du budget annexe assainissement dissout**

Pour permettre le fonctionnement du service assainissement de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux qui gère maintenant l'assainissement de 26 communes membres, le conseil municipal, par 15 voix pour et 3 contre (M. SAULNIER et son pouvoir, M. NAVE), décide de transférer, en totalité, les résultats budgétaires de clôture 2019 du budget annexe assainissement à la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux et de procéder sur le budget principal aux écritures comptables suivantes :

- compte 1068 - dépense d'investissement : 81 259.25 euros
- compte 678 - dépense de fonctionnement : 233 281.74 euros

Monsieur le Maire précise que la Direction de l'eau et l'assainissement de la CAPM s'est engagée à terminer les études et à réaliser les travaux de construction d'un bassin de rétention avant la station d'épuration, comme demandés par l'Agence de l'Eau.

## **3) Budget unique 2020 et vote des taux d'imposition des taxes directes locales**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à déterminer les taux d'imposition des taxes locales directes pour l'année 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par 15 voix pour aucune augmentation des taux d'imposition des taxes directes locales et par 3 voix pour une augmentation de 1 % (M. MESSANT, Mme VALET, Mme CAMUS).

Les taux d'imposition retenus pour l'année 2020 sont les suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 18.54 %
- Taxe foncière (non bâti) : 40.25 %

Monsieur le Maire donne lecture du budget unique 2020 de la commune tel qu'il a été élaboré par la commission des finances.

Le conseil municipal, par 15 voix pour et 3 abstentions (M. SAULNIER et son pouvoir, M. NAVE), accepte le budget unique 2020 qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 2 591 450.40 €

SECTION INVESTISSEMENT : 1 016 645.25 €

Détail des subventions versées aux associations :

Société de pêche	300
Amicale des écoles	900
Croix Rouge	80
Sports et Loisirs bureau	1 250
Sports et Loisirs Centre aéré	13 600
Sports et Loisirs Bibliothèque	1 000
Sports et Loisirs Judo	400
Sports et Loisirs Tennis de table	500
Sports et Loisirs Gym	1 500

Sports et Loisirs VTT	560
Le Souvenir de Varreddes	280
Club de l'Amitié	1 200
Mouvement socio-culturel	1 700
Comité des Fêtes	8 800
Atelier de Varreddes	150
Country Dance	500
AVACS	155
Fair-Play	130
Les amis de Saint Fiacre	155
Ass promotion salle polyvalente	50
Foot Varreddes	180

Détail des opération d'investissement :

- Achat de bacs à fleurs avec arceaux pour les entrées du village
- Achat d'un nettoyeur haute pression
- Achat d'une friteuse
- Construction d'un accueil de loisirs sans hébergement
- Réfection du Chemin du Noyer Thomas
- Mise en place d'un système de vidéo-protection
- Frais d'études pour l'agrandissement de la mairie
- Création de cavurnes dans le cimetière

#### **4) Tarif de location de la salle polyvalente**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer les tarifs de location de la salle polyvalente.

Le conseil municipal, décide, par 10 voix pour, d'augmenter de 1 % les tarifs de location de la salle polyvalente (8 voix pour aucune augmentation).

#### **5) Création de postes pour l'accueil périscolaire**

A partir de septembre, la gestion de l'accueil de loisirs sera pris en charge par la commune. Afin d'assurer le fonctionnement de cette structure, il est nécessaire de recruter du personnel et d'effectuer des créations de postes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste de directeur et 3 postes d'animateur.

#### **6) Choix du prestataire pour la fourniture des repas de la cantine et de l'accueil périscolaire**

Monsieur le Maire présente les offres pour la fourniture des repas de la cantine scolaire et pour les goûters de l'accueil de loisirs pour l'année scolaire 2020-2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient l'offre proposé par Convivio au prix de 2.35 € H.T. le repas et de 0.42 € H.T. le goûter.

#### **7) Tarif des repas de la cantine scolaire**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer le prix du repas de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2020/2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe :

- ◆ le prix du repas de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2020/2021, à 4.50 €, prix identique à celui de l'année scolaire 2019/2020

- ◆ le tarif de la cantine à 2.00 € pour les enfants relevant d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) alimentaire, pour l'année scolaire 2020/2021

## 8) Tarif de l'accueil périscolaire

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer les tarifs de l'accueil de loisirs à compter du 1er septembre 2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de l'accueil de loisirs comme suit :

- ◆ Tarif pendant les périodes scolaires :

- ~ Forfait pour l'accueil du matin : 4,00 €
- ~ Forfait pour l'accueil du soir, y compris le goûter : 6,00 €
- ~ Forfait pour l'accueil du matin et soir, y compris le goûter : 9,00 €
- ~ Forfait du mercredi (avec repas et goûter) :
  - 21,00 € pour les enfants habitant Varredes
  - 25,00 € pour les enfants des communes extérieures
- ~ Forfait hebdomadaire (tous les jours de la semaine matin et soir et mercredi toute la journée, avec goûters tous les jours et repas le mercredi) selon le quotient familial :

Quotient familial	Tarif
De 0 à 1 067,14 €	Forfait de 43,00 €
De 1 067,15 € à 1 524.94 €	Forfait de 47,00 €
Au-delà de 1 524,94 €	Forfait de 52,00 €

- ◆ Tarif pendant les vacances scolaires :

~ A la journée :

- Pour les enfants habitants Varredes :

	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant
Journée	18,00 €	17,50 €	17,00 €
½ journée	10,00 €	9,50 €	9,00 €

- Pour les enfants de communes extérieures :

	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant
Journée	20,00 €	19,00 €	18,00 €
½ journée	12,50 €	11,50 €	10,50 €

Le tarif à la journée inclut le prix du repas. Le premier enfant pris en compte, est celui qui a été le plus présent au cours du séjour.

~ Forfait hebdomadaire (tous les jours de la semaine avec repas et goûters tous les jours) selon le quotient familial :

- Pour les enfants habitants Varredes :

Quotient familial	Tarif
De 0 à 1 067,14 €	Forfait de 38,00 €
De 1 067,15 € à 1 524.94 €	Forfait de 54,50 €
Au-delà de 1 524,94 €	Forfait de 73,50 €

- Pour les enfants de communes extérieures :

Quotient familial	Tarif
De 0 à 1 067,14 €	Forfait de 44,00 €

De 1 067,15 € à 1 524.94 €	Forfait de 63,00 €
Au-delà de 1 524,94 €	Forfait de 85,00 €

### **9) Projet d'installation d'un équipement de télérelevé sur le local technique**

Gaz Réseau Distribution France est à la recherche d'un point haut pour installer une antenne de télérelevé qui permettrait d'effectuer le relevé à distance des compteurs de gaz situés sur la commune et le local technique, chemin des Cardennes, conviendrait à cette installation. Monsieur le Maire indique qu'il est proposé une redevance annuelle de 50 € pour cette installation. Il précise que la convention prévoit notamment que les agents de GRDF puissent avoir libre accès à l'intérieur du bâtiment, c'est à dire disposer du code de l'alarme et ce point le gêne beaucoup.

Le conseil municipal, à l'unanimité, refuse de donner suite à ce projet.

### **10) Proposition de contrat de service du radar pédagogique**

Le radar pédagogique situé Avenue Guy Denis arrive en fin de garantie et le fournisseur propose un contrat de service pour assurer les réparations de panne moyennant 199 € H.T. pa an.

Monsieur le Maire indique que ce contrat ne prévoit pas de réparation sur place, mais dans les locaux du fournisseur, ce qui veut dire que la commune doit se charger du démontage puis du remontage, après réparation, ce qui est très contraignant .

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas souscrire ce contrat.

### **11) Remise en état du Chemin du Noyer Thomas**

Monsieur le Maire indique que lors du mandat précédent, plusieurs entreprises ont été sollicitées pour effectuer une remise en état du Chemin du Noyer Thomas. Après examen des devis, la commission des travaux a retenu l'offre de l'entreprise T.P.L.V. METIVIER.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis de l'entreprise T.P.L.V. METIVIER d'un montant de 29 796.00 € T.T.C.

### **12) Renouvellement de la commission communale des impôts directs**

Monsieur le Maire explique qu'une commission communale des impôts est instituée dans chaque commune, composée du maire, président de cette commission et de 8 commissaires titulaires et de 8 suppléants, désignés par la Direction générale des services fiscaux à partir d'une liste de 32 contribuables dressée par le conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les contribuables suivants susceptibles d'être désignés par la Direction générale des services fiscaux pour siéger à la commission communale des impôts directs :

MESSANT Francis  
 DAOUST Michèle  
 THERRAULT Georges  
 DA ROCHA ARAUJO Joana  
 VANDEVOORDE Maurice-Olivier  
 VALET Christine  
 VIGNAL Philippe  
 BALEMBOIS Philippe  
 CAMUS Valérie

DOS SANTOS Carole  
PEYRE PRADIER Marlène  
DENIS Sébastien  
GOBERT Sylvain  
LANTENOIS Estelle  
COLIN Océane  
DIMITROPOULOS Marie-José  
SAULNIER Ludovic  
NAVE Bruno  
BERTHENET Jacqueline  
PARNIER Denis  
RASSAT Micheline  
CLEMENT Yvonne  
LANTENOIS Marie-Thérèse  
RENARD Thierry  
SCAL Christian  
ELIE Frédéric  
CARTIER Isabelle  
BORENTIN Henri  
MARIAGE Odile  
MOREAU Jean-Marc  
DENIS Laurent  
RAFFIER Thierry

### **13) Affaires diverses**

Monsieur le Maire informe de la réouverture de toutes les déchetteries, à compter du 11 juillet, aux jours et horaires habituels, sans prise de rendez-vous.

Monsieur MESSANT indique :

~ que les associations devraient reprendre leurs activités en septembre, sauf dispositions contraires. Il leur reviendra de garantir la sécurité sanitaire de leurs adhérents.

~ que le marché rural se tiendra le 4 octobre.

Madame DA ROCHA ARAUJO annonce que la commission "Bien-être et santé" va organiser une marche du patrimoine le 19 septembre.

Séance levée à 22 heures 40.